

COMMUNIQUE
DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE BERNADETTE ROCHE ET JEROME DALVERNY

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DU CANTON DE LA HAUTE ARDECHE

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU 17 JUIN 2019

31 500 € pour le canton

8 subventions ont été attribuées par les élus de la majorité départementale en faveur des clubs et associations sportives du canton, au titre des Contrats sportifs départementaux 2019.

Le Contrat Sportif Départemental est le dispositif central et unique de soutien aux associations sportives. Ces contrats ont pour vocation première le soutien à des projets associatifs entrant en cohérence avec les orientations politiques du Département.

En 2019, les Contrats Sportifs Départementaux (CSD) représenteront plus de 1 300 000 euros.

Cette année, 285 dossiers complets ont été reçus, 246 ont été retenus.

Les Contrats Sportifs Départementaux bénéficieront à 56 138 Ardéchois dont :

35 116 pratiquants licenciés annuels,
15 586 bénévoles ou dirigeants,
3 527 pratiquants non-licenciés,
1 909 pratiquants licenciés ponctuels.